Ordre des Médecins
Conseil Régional
Ile-de-France

COMPTE-RENDU GROUPE DE TRAVAIL "P.D.S.A."

****

Vendredi 28 avril 2017 – 12h00

****

Présents : Drs Jean-Jacques AVRANE, Gérard COMPAIN, Pierre-Yves DEVYS, Alain MARGENET-BAUDRY, Abraham SABBAH et Alain SEMERCIYAN

Excusés : Drs Marc BAILLARGEAT, Murielle BOCCOLINI-DUBOIS, Edgard FELLOUS, Claude MARTINEAUX et Rebecca ROTNEMER

Réunion de la commission dans les locaux du CROM destinée à préparer la réunion du Comité de la PDSA de l'ARS IDF du 15 juin 2017.

Point de la situation.

L'ordre du jour de la commission est le même que les deux précédentes, sous réserve de modifications :

1. Mise en place du 116-117 (Numéro régulation PDSA)
2. Cahier des charges régional
3. Suivi et évaluation du dispositif PDSA
4. Point d'avancement du déploiement d'ORDIGARD
5. Point sur le recrutement et la formation des régulateurs libéraux

Auquel s'ajoutera le point sur l'évaluation de la régulation libérale.

Point 1 : Mise en place du 116-117 (Numéro régulation PDSA)

A ce jour, aucune information ne permet de connaitre la décision du directeur de l'ARS IdF en ce qui concerne la création éventuelle dans la région du 116117.

L'ensemble de la commission reprend les éléments essentiels que le CROM souhaite exprimer lors de la réunion du 15 juin :

Le numéro 15 est en place depuis de longues années, donne globalement satisfaction aux professionnels de santé comme aux usagers.

Une communication spécifique, ciblée sur « faites le 15 », a été organisée par toutes les parties sur cette base.

Il convient donc, quelle que soit la décision du Directeur Général de l'ARS IdF de :

- Ne pas polluer la communication sur la régulation médicale ;
- Ne pas laisser les patients « s'auto-réguler » et par voie de conséquence ne pas ouvrir la porte à des pertes de chance potentielles ;
- S'assurer de la cohérence du système de soins au bénéfice des patients ;
- Donner les moyens matériels nécessaires à des modifications éventuelles du système d'appel : autocommutateurs, messages au décroché…

Point 2 : Cahier des charges régional

Un ou deux éléments seront présentés en séance, sans modifier le paysage de la PDSA en Ile-de-France : création de maisons médicales de garde.

Point 3 : Suivi et évaluation du dispositif PDSA

Pas d'éléments de discussion fournis par l'ARS IdF.

Point 4 : Point d'avancement du déploiement d'ORDIGARD

Le système de validation par Ordigard semble abouti en Ile-de-France.

Point par le Dr Bernard LE DOUARIN.

Le point 5 sera uniquement réservé à une information.

Dr Alain MARGENET-BAUDRY